



Lycée Alphonse
de **Lamartine**
Tripoli-Liban

الليسيه الفرنسيه اللبنانيه-طرابلس

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

2

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 14 Mars : dernier jour
pour formuler mes vœux

Pour info des sites où aller voir...

Terminales2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot displays the 'TERMINALES 2018/2019' website interface. At the top, it features logos for the Ministry of National Education and Vocational Training (MEN) and the Ministry of Higher Education, Research and Innovation (MESRI), alongside the 'onisep' logo and the text 'MON ORIENTATION EN LIGNE.FR'. Below this is a navigation bar with five steps: ÉTAPE 1 (Explorer les possibles), ÉTAPE 2 (Je découvre les formations et les parcours), ÉTAPE 3 (J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix), ÉTAPE 4 (Je souhaite en parler), and ÉTAPE 5 (Je prépare mon entrée dans la vie étudiante). The main content area is divided into five columns corresponding to these steps. The first column, 'Explorer les possibles', contains a list of links: '12 conseils pour s'orienter', 'Que faire après mon bac?', 'Info métiers', 'Info filières', and 'Découvrir le monde professionnel'. The other columns feature icons and arrows indicating the progression through the site's content.

Le site d'information Parcoursup.fr :

- **pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à **plus de 14 000 formations**
 - **L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, IUT, Licences, écoles, IFSI, EFTS ...)** et y compris des formations en apprentissage
 - **Parmi les nouvelles formations cette année :**
 - Les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
 - Les EFTS : Etablissements de Formation au Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles, identifier les débouchés **professionnels et évaluer la pertinence de ses choix** :

Informations fournies pour chaque formation :

- Contenu et organisation des enseignements
- Connaissances et compétences attendues
- Critères généraux d'examen des vœux
- Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2018
- Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- Contact référent handicap
- Contact d'un responsable pédagogique
- Contact d'étudiants ambassadeurs pour échanger dans les universités et les écoles (attention : période limitée)

D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

- Affichage du nombre de places proposées en 2019
- Actualisation des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

Une transparence garantie tout au long de la procédure

Pour chaque formation :

- Affichage des **connaissances et compétences nécessaires à la réussite** : ces attendus sont définis à l'échelle nationale
- Affichage des **critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour formuler leurs réponses.
- Après la phase d'admission : chaque candidat peut demander à la formation sélective dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**

INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

- 22 janvier > *14 mars* > 3 avril 2019

2

22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

L'INSCRIPTION SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

> Numéro vert : 0 800 400 070

> Messagerie contact depuis son dossier

> Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Une rubrique «Activités et centres d'intérêts»

Nouveauté
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

Le candidat doit formuler des vœux motivés

Du 22 janvier au
14 mars inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle (accompagnement par l'équipe pédagogique)

Les vœux sont :

- **motivés**
- **non classés** (pas de contrainte imposée, pas d'autocensure ni stratégie)

! Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

! **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

Les vœux multiples

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

- Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**. Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer
- Les types de formations concernées :
 - BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS** regroupés à l'échelle nationale
 - PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique
- Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité > ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

Les vœux multiples suite...

Les BTS, DUT et DN MADE :

- Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité et les DN MADE par mention à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)
- **Pour demander une spécialité de BTS, de DUT ou une mention de DN MADE**, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- Pour demander une spécialité de BTS, DUT, DN MADE le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Les vœux multiples suite...

Les CPGE :

- elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

Lycée A à Paris sans internat

Lycée B à Paris sans internat

Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

Les vœux multiples suite...

La PACES en Ile-de-France :

- La PACES Ile-de-France est **regroupée à l'échelle de la région Ile-de-France**
- **Chaque UFR médicale de la région correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- Lorsque le lycéen demande la PACES en Ile-de-France, il formule un vœu multiple et peut choisir **toutes les UFR médicales en IDF : le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- **Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région**

Exemple : Justine demande la PACES en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région

- La demande de PACES en Ile-de-France compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

Les vœux multiples suite...

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

LA CESURE

- **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac. C'est la possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
 - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
 - dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
 - la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

POUR LES LICENCES DE DROIT ET SCIENCES : DES QUESTIONNAIRES

Ce sont des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : pour Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : il faut répondre à ce questionnaire pour la recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

La rubrique « ma préférence »

Nouveauté
2019

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront **obligatoirement** être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Jusqu'au
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

- **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Attention : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

L'examen du conseil de classe et la fiche avenir

Le 2^e conseil de classe de terminale examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun. Il examine, si l'élève l'a finalisé, le projet de formation motivé.

- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisie par l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à **partir du 15 mai**

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

Du 5 avril au
10 mai

Examen des vœux par les établissements d'enseignement supérieur

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- le projet de formation motivé par l'élève
- les notes de 1ère et terminale
- les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

Mode d'admission

Géographique :

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient. **Il n'y a pas de secteur géographique**

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent partout.

> Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique **quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur.

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

Sont considérés comme « résident dans l'académie » où se situe la licence demandée :

- les lycéens ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France
- les lycéens préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen à l'étranger

Mode d'admission

- Des **places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

Il est tenu compte du profil et du projet de chaque lycéen :

- **Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, IUT, écoles...)**
 - La règle : l'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.**
- **Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES**
 - la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
 - l'université peut subordonner son admission au suivi d'un **parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

22[•] Janvier > 14[•] Mars 2019
Formulation des vœux

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

PHASE D'ADMISSION (REponses DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

15 mai – 19 juillet 2019

3

15 Mai → 19 Juillet 2019

Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La **procédure est suspendue** pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



Les lycéens font leur choix

- Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite et éviter le sentiment de longueur pendant l'été : **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

Nouveautés
2019

A partir du
15 mai

Réponses et acceptation des propositions

- **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais **de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

les réponses

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

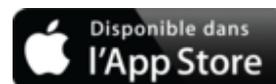
Il maintient le vœu en attente ou y renonce

Comment répondre ?

- **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**
 - **par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
 - **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
 - **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup
- **L'application Parcoursup:**
 - Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
 - **Elle est téléchargeable** sur



et



Disponible le
1^{er} mars
2019

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

Comment répondre ?

- Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :
 - **Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

Comment répondre ?

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre ?

- **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre ?

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
 - des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

A ne pas faire !!!

Alors...

- Il peut formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

En phase d'admission : les 3 points d'étape

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

- 2 points d'étape pour confirmer ses choix :
 - Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)
 - Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté définitivement et avant une proposition d'admission ne sont pas concernés.

En phase d'admission : les 3 points d'étape

Nouveauté
2019

Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

L'inscription dans l'établissement

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

Assistance tout au long de la procédure

A partir du
22 janvier

- **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



@Devenir Etudiant



Lycée Alphonse
de **Lamartine**
Tripoli-Liban

الليسيه الفرنسية اللبنانية-طرابلس

Merci de votre attention

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info
 @Parcoursupinfo